

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 janvier 1958.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des finances (1) sur la proposition de loi,
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, tendant à relever
les chiffres d'affaires limites fixés aux articles 50 et 53 du
Code général des impôts.

Par M. PELLENC

Rapporteur général

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 31 janvier 1958. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 30 janvier 1958, page 206, 2^e colonne).

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *Président* ; Jacques Masteau, Fléchet, Chapalain, *Vice-Présidents* ; André Litaize, Coudé du Foresto, N..., *Secrétaires* ; Pellenc, *Rapporteur général* ; Alric, Armengaud, Auberger, Jean Berthoin, Bousch, André Boutemy, Martial Brousse, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Driant, Fillon, Fousson, Gaspard, Georges Laffargue, Waldeck L'Huillier, Paul Longuet, de Montalembert, Pauly, Georges Portmann, Primet, Mlle Rapuzzi, MM. Jean-Louis Tinaud, Maurice Walker.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 6033, 6171, 6223, 6224, 5322, 5885, 6261, 6268 et in-8° 973.
Conseil de la République : 183 (session de 1957-1958).
